

## Procédure de commercialisation des capacités remises à disposition du marché par GDF SUEZ sur le terminal méthanier de Fos-Cavaou

Conformément à la décision de la Commission Européenne du 3 décembre 2009 d'acceptation des engagements proposés par GDF SUEZ (\*), GDF SUEZ informe le marché qu'une seconde procédure de commercialisation aura lieu pour les capacités de regazéification non souscrites sur le terminal méthanier de Fos-Cavaou à l'issue de la première procédure de cession des capacités de regazéification remises à disposition du marché qui a été conduite en 2010. Cette première procédure s'est terminée le 2 juin 2010. Elle s'est conclue par la cession à un expéditeur d'un lot de 1 Gm<sup>3</sup>/an durant cinq ans (2011-2015).

Les capacités de regazéification remises à disposition du marché sur le terminal méthanier de Fos Cavaou, en entrée de la zone Sud de la France s'élèveront à 1 Gm<sup>3</sup> à compter du 1er janvier 2012 et à 2 Gm<sup>3</sup> à compter du 1er janvier 2016. Elles seront commercialisées sous le contrôle du Mandataire, selon la même procédure que celle suivie en 2010 (« Procédure de commercialisation des capacités sur le terminal méthanier de Fos Cavaou »), aux adaptations près que nécessite la variation de la quantité offerte au marché selon les années.

GDF SUEZ précise qu'il n'y aura pas d'autres capacités long terme remises sur le marché en 2011 au titre des Engagements. Cette procédure de commercialisation représente donc une occasion unique de souscrire de la capacité d'entrée long terme en France, particulièrement en zone sud, à compter de 2012.

En conséquence, GDF SUEZ invite toutes les sociétés envisageant de souscrire les capacités proposées par GDF SUEZ sur le terminal de Fos Cavaou à une réunion d'information sur les modalités de commercialisation de ces capacités.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), le mandataire chargé de la surveillance du respect des engagements précités et la Société du terminal méthanier de Fos Cavaou (STMFC) sont également invités à cette réunion.

La réunion se tiendra le **vendredi 25 février 2011 de 9h00 à 11h30**, au siège de GDF SUEZ, à l'adresse suivante :

1 place Samuel de Champlain  
Faubourg de l'Arche  
92400 PARIS LA DÉFENSE

Pour faciliter l'organisation de cette réunion, GDF SUEZ remercie les sociétés intéressées de communiquer avant le 22 février 2011 à GDF SUEZ par e-mail à l'adresse suivante ([francois.pilard@gdfsuez.com](mailto:francois.pilard@gdfsuez.com)) les noms de leurs participants à cette réunion.

Toute information complémentaire concernant la Procédure de commercialisation des capacités sur le terminal méthanier de Fos Cavaou peut également être demandée par e-mail à la même adresse.

### Contacts :

[francois.pilard@gdfsuez.com](mailto:francois.pilard@gdfsuez.com)

ou

[martin.jahan@gdfsuez.com](mailto:martin.jahan@gdfsuez.com)

(\*) Décision C (2009) 9375